

## Observation n°7

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Concession de la plage naturelle d'AGAY

**Date :** Thu, 02 Nov 2023 15:03:54 +0100

L'information suivante a été collectée le 02/11/2023 15:03:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** FERLAT

**Prénom:** Jean

**Code postal:** 97434

**Ville:** Saint Gilles les bains

**Sujet:** Enquête publique Concession de la plage naturelle d'AGAY

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Bonjour Nous sommes des particuliers. AGAY est notre lieu de villégiature en période d'été depuis 1956 sans discontinuité. C'est dire si nous apprécions le cadre enchanteur de sa rade et sommes très curieux de ce qui le concerne. \*\*\* Nos observations sur l'existant : Nous sommes riverains de la plage naturelle d'AGAY et fréquentons assidûment plus particulièrement la zone de l'Auberge de la Rade. Nous avons suivi après après année, de concession en concession, l'évolution de l'emprise grandissante de l'établissement cité sur l'espace public selon le processus classique du grignotage : cela débute par l'apparition d'une terrasse démontable pour devenir fixe l'année suivante, puis vient la naissance d'une autre démontable, la première se transformant en terrasse vitrée, l'ensemble se complétant par d'autres espaces aménagés pour transats/parasols entre traverses de bois pour devenir dernièrement des box-dégustation pour groupes. Cette séquence d'aménagements a fini par avaler l'accès officiel de l'endroit de la plage conduisant à la situation cocasse : « Avoir à passer par le poste d'accueil d'un établissement privé pour accéder aux bains public !...un comble. Au fil du temps, outre ces concessions successives envahissantes sont venues se greffer dans cette partie ouest de la plage certaines installations spécifiques (club pour enfants: terrain de volley rendant cette zone particulièrement chargée donc très vite saturée ; à se demander au train où vont les choses les riverains devront prochainement prendre leur voiture pour aller voir ailleurs ; raison pour laquelle nous restons vigilants à toutes nouveautés. \*\*\* Notre avis sur le projet de concession de la plage : Tel quel le projet n'est pas RECEVABLE pour la simple raison qu'il conforte le mal qu'il s'engage à combattre. Le lot 3 en est le responsable puisqu'il crée l'effet contraire au résultat espéré. Le texte du projet dans les conditions générales de l'article 5 semble indiquer clairement l'esprit dans lequel il s'inscrit ' « L'USAGE LIBRE ET GRATUIT PAR LE PUBLIC CONSTITUE LA DESTINATION FONDAMENTALE DES PLAGES » ...véritable profession de foi d'un engagement vertueux.. A y voir de plus prêt le lot 3 maladroitement baptisé BALNÉAIRE est en fait, appelons un chat un chat, tout simplement une parcelle de plus RÉSERVÉE pendant une période de l'année à un public prêt à PAYER certaines prestations ; son statut contractualisé en fait un espace NON LIBRE et NON GRATUIT se substituant ainsi à une aire équivalente d'espace LIBRE et GRATUIT. Nous sommes très surpris qu'un tel VICE DE FOND ait échappé à certains ! \*\*\* Notre suggestion : RETIRER le lot 3 du projet Débarrassé de sa malfaçon congénitale le projet gagnera en CRÉDIBILITÉ par ce que plus COHÉRENT dans son contenu, plus SOLIDAIRE dans l'esprit. Le MAINTENIR serait persister dans l'erreur, ce serait une FAUTE. \*\*\* Une remarque relative aux modalités de l'enquête : Nous regrettons que la

publication de l'enquête publique sur un projet bouclé début juin ait démarré si tard. Pour ce qui nous concerne nous avons découvert l'avis fraîchement affiché à la mairie annexe d'AGAY le 25/09/2023 le jour de notre départ sans qu'il nous ait été permis dans savoir plus à l'accueil. Le choix de ce calendrier (mi octobre-mi novembre) est pour le moins critiquable puisqu'il écarte du débat une grande partie du public concerné : les vacanciers de l'été. Dommage, l'enquête publique s'en trouve passablement DÉVALORISÉE. \*\*\* Notre espérance : Conserver le cadre naturel de la plage c'est se passer de tout ce qui SECTORISE, de tout ce qui DÉLIMITE l'espace public à des fins commerciales pour y installer raisonnablement les lots spécifiques indispensables touchant au handicap, à la surveillance, au sanitaire et certaines activités sportives appropriées au balnéaire. La plage publique doit rester un EXEMPLE de lieu - de libre accès - d'utilisation gratuite, - propice au lien social, - de première étape à la découverte enrichissante du monde de la mer - des belles rencontres d'été. Finalement perpétuer ce que nous avons connu plus jeunes et fait apprécier à nos enfants et petits enfants. Faut il encore que nous soyons entendus. Bien cordialement Jean et Solange FERLAT

### **Observation n°8**

**Sujet :** [INTERNET] Concession de la plage d'Agay

**Date :** Fri, 03 Nov 2023 09:13:17 +0100

L'information suivante a été collectée le 03/11/2023 09:13:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** CHABANAS

**Prénom:** Jean-Louis

**Code postal:**

**Ville:**

**Sujet:** Concession de la plage d'Agay

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Je suis opposé à cette demande de concession : , Je désapprouve la privatisation d'un espace public, quel que soit l'endroit. . Une activité de ski-nautique et autres engins nautiques tractés n'a rien à faire dans cette magnifique baie, en provoquant de la gêne à la flore et à la faune de la mer. Cela ressemble bien à un cadeau fait à l'établissement « Maobi Beach ». . Il n'est pas besoin de rajouter un espace restauration à l'Auberge de la Rade qui dispose déjà d'un grand espace. (Vouloir nous faire croire qu'il y aura une consultation pour ce lot est une plaisanterie). Ce serait de plus au détriment des autres établissements situés de l'autre coté de la rue et qui eux ne peuvent pas s'agrandir. Quelques bons points toutefois : . La création d'un espace enfants (mais géré par qui ? Maobi Beach?) . La création d'un terrain de volley ball (mais géré par qui?) . L'aménagement d'une handi-plage.